

Ordre du jour :

1 - Désignation et élection des délégués et suppléants aux élections sénatoriales

Monsieur le Maire demande le rajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Adhésion Cartes Jeunes pour la saison 2020-2021

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h.

Présents : Mr le Maire Didier LAITHIER, Marie-Christine ROBERT, Christine MORIS, François ESPINOSA, Karine KISRANI, Pierre GURTNER, Ludovic NICOT, Didier RETHORE, Françoise RETHORE, Catherine ROBIN, Vincent VUILLECARD.

Invitée : Mme Stéphanie SEKLI, secrétaire,

Christine MORIS est nommée secrétaire de séance et en accepte la charge.

1) Désignation et élections des délégués et suppléants aux élections sénatoriales (cf. copie procès-verbal ci-joint)

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020.

En application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, concernant la commune, un délégué et trois suppléants doivent être élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Suffrages obtenus pour la désignation de Délégué :

- Monsieur Didier LAITHIER, 10 voix
- Madame Christine MORIS, 1 voix

Monsieur Didier LAITHIER a été proclamé élu Délégué au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Suffrages obtenus pour la désignation des suppléants :

- Christine MORIS, 10 voix
- Marie-Christine ROBERT, 9 voix
- François ESPINOSA, 9 voix
- Catherine ROBIN, 1 voix
- Ludovic NICOT, 1 voix

Madame Christine MORIS a été proclamée élue 1^{ère} suppléante au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame Marie-Christine ROBERT a été proclamée élue 2^{ème} suppléante au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur François ESPINOSA a été proclamé élu 3^{ème} suppléant au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

2) Adhésion Cartes jeunes pour la saison 2020-2021

Pour rappel, cette carte offre des avantages dans les commerces, de Besançon et ses alentours. Pour la saison 2019-2020, les élus avaient proposé d'offrir cette carte Avantage Jeunes aux Jeunes de Mérey-Sous-Montrond, âgés de 10 à 25 ans, et résidents dans la commune.

Après débat, le conseil municipal décide d'élargir la tranche d'âge des bénéficiaires de la Carte Jeune pour la prochaine saison 2020-2021.

Cette Carte Avantage Jeunes sera donc proposée, pour la saison 2020-2021, aux jeunes du village, âgés de 6 à 25 ans, et résidents dans la commune.

Il sera demandé aux personnes souhaitant bénéficier de cette carte une copie de leur carte d'identité justifiant de leur âge ainsi qu'une photo. Sans ces documents, la commune ne pourra pas délivrer la carte.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès de Catherine ROBIN tél 06 76 48 52 78 ou au secrétariat de mairie.

Vote pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19 h 15 mn.

Christine MORIS
Secrétaire de séance

Didier LAITHIER
Maire de la Commune